



# Commune de Montanaire

## PREAVIS MUNICIPAL N° 4/2021

Conseil communal du 23 juin 2021

### Peyres-Possens Réfection d'un chemin forestier dans le bois de Pré-Marin

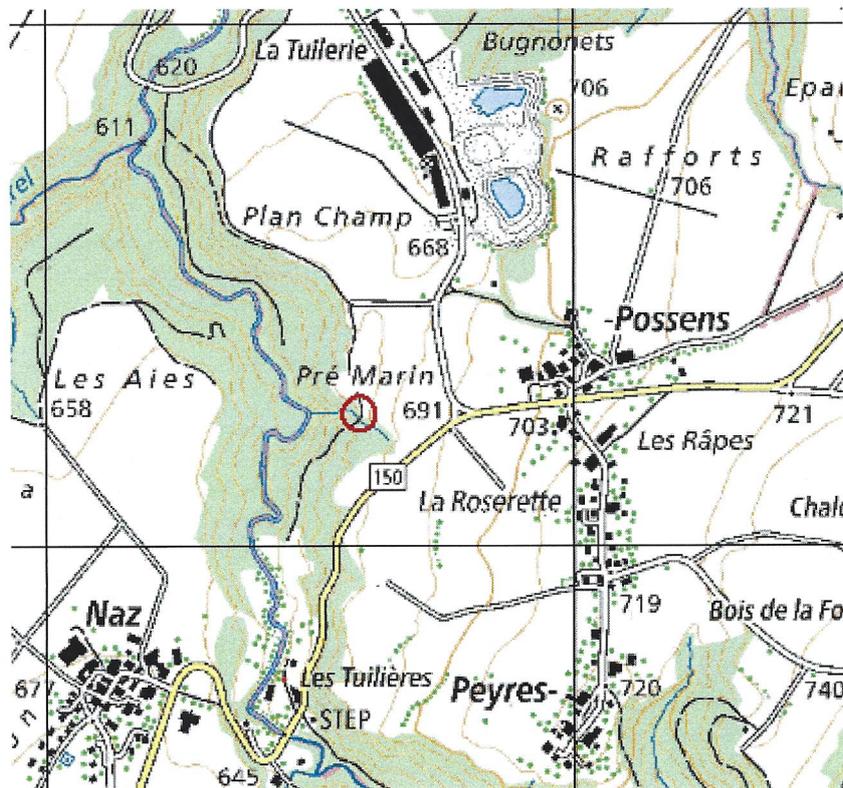
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### 1 PREAMBULE

Ce projet consiste à refaire une portion d'un chemin, qui a été emporté sur environ 30 mètres par un glissement de terrain. Suite aux fortes précipitations du mois d'octobre 2020 et celles du mois de janvier 2021, toute l'eau venant des champs, qui se situent en amont du chemin, s'est concentrée à un endroit provoquant le glissement de terrain en question.

La réfection de ce chemin permet de desservir la forêt protectrice pour des travaux forestiers. De plus, il est prévu de récupérer l'eau de ruissellement des champs par la pose d'un drainage du côté amont du chemin.

#### 2 LOCALISATION





# Commune de Montanaire

---



## 3 DESCRIPTIF DES TRAVAUX

### 3.1 VARIANTE 1

- Travaux forestiers préparatoires de la surface.
- Forage de trous dans la marne dure ou la molasse et mise en place de rails CFF.
- Construction d'une structure en métal pour soutenir les remblais filtrants.
- Création du chemin par l'apport de matériaux de remblayage et compactage de ceux-ci.
- Pose d'une natte de coco sur le talus et ensemencement.
- Plantation de boutures de saules.
- Installation d'un drainage le long du chemin, côté amont, afin de reprendre les eaux venant des champs.

### 3.2 VARIANTE 2

- Travaux forestiers préparatoires de la surface.
- Forage de trous dans la marne dure ou la molasse et mise en place de rails CFF.
- Construction d'une structure en métal pour soutenir les remblais filtrants.
- Mise en place d'éléments « SYTEC TerraMur 2 » et apport de matériaux de compactage.
- Création du chemin.
- Ensemencement hydraulique de la paroi TerraMur.
- Pose d'un drainage le long du chemin, côté amont, afin de reprendre les eaux venant des champs.

Le choix de la variante définitive se fera après l'analyse des 2 propositions, en fonction du relevé des 2 profils topographiques et du rapport du bureau Géolina SA.



# Commune de Montanaire

## 4 ARGUMENTAIRE

Les travaux envisagés pour la réfection de ce chemin vont notamment permettre :

- de rendre accessible les forêts du bois de Pré-Marin afin de pouvoir régénérer les peuplements ;
- de garantir les soins aux jeunes peuplements ;
- de pouvoir procéder à la vidange des bois dans des conditions correctes et, par conséquent, de réduire les coûts d'exploitation.

En outre, la participation de la Direction générale de l'environnement-Forêt à raison de 70% aux coûts des travaux nous incite à les réaliser.

## 5 COÛTS DES TRAVAUX

Dossier de mise à l'enquête	CHF.	3'000.00	
Analyse glissement terrain route forestière	CHF	4'800.00	
Préparation du projet et sondage	CHF	4'195.50	
Travaux génie civil	CHF	123'457.00	
Travaux forestier	CHF	2'603.00	
Préparation du projet et suivi Triage St-Cierges	CHF	7'000.00	
Divers et imprévus	<u>CHF</u>	<u>25'000.00</u>	
Total des travaux HT	CHF	170'055.50	
TVA 7,7%	<u>CHF</u>	<u>13'094.30</u>	
<b>Total des travaux TTC</b>			<b>CHF 183'149.80</b>
Déduction de la subvention de la DGE-Forêt (70% de CHF 183'149.80)	moins	<u>CHF</u>	<u>128'204.90</u>
<b>Solde à la charge de la commune TTC</b>			<b><u>CHF 54'944.90</u></b>



# Commune de Montanaire

## 6 CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

- vu le préavis n° 4/2021 de la Municipalité,
- oui le rapport de la commission des finances et de la commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide

- d'autoriser la Municipalité à effectuer la réfection d'un chemin forestier dans le bois de Pré-Marin à Peyres-Possens ;
- d'accorder pour ces travaux un crédit de CHF 183'149.80 ;
- de financer ces travaux pour un montant de CHF 128'204.90 par la subvention de la DGE-Forêt ;
- de financer le solde de ces travaux pour un montant de CHF 54'944.90 par la trésorerie courante ;
- d'autoriser la Municipalité à porter le montant de sfr. 54'944.90 au compte de fonctionnement 2021 sur le chapitre des forêts n° 32.

Pour la Municipalité

Le Syndic



Claude-Alain Cornu



La Secrétaire



Isabelle Freymond

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 mai 2021

Délégué de la Municipalité : Thierry Devallonné